



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

cancer du foie

Question écrite n° 99861

Texte de la question

M. Michel Terrot appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé et des droits des femmes sur la nécessité d'améliorer la prévention du cancer du foie en France. Depuis 20 ans, alors que le pronostic du cancer du sein est devenu excellent, celui du cancer primitif du foie n'a pas évolué : les chances de survie ne sont toujours que de 10 % à 5 ans. Parallèlement, le nombre annuel de nouveaux cancers du foie ne cesse d'augmenter avec près de 10 000 nouveaux cas chaque année. Il faut pourtant rappeler que le cancer du foie peut se prévenir puisqu'il survient dans plus de 80 % des cas chez des personnes qui ont une maladie chronique du foie. La mortalité associée au cancer primitif du foie est d'environ 7 000 décès par an alors que les taux de survie pourraient être considérablement augmentés par une détection précoce des petites tumeurs, encore trop rarement réalisée. Lorsqu'elles sont de petites taille et localisées, ces tumeurs sont en effet accessibles à un traitement curatif coût-efficace qui permet d'obtenir des rémissions complètes et durables. Il est à présent établi que tout malade ayant une cirrhose présente un risque élevé de cancer et doit bénéficier d'une surveillance. Tout retard dans la détection et le diagnostic du cancer met donc gravement en péril les chances du patient de bénéficier d'un traitement curatif et d'obtenir une rémission complète et durable. Il faut en effet savoir que 75 % des cancers dépistés précocement sont accessibles aux traitements curatifs et à la guérison et qu'une étude française a confirmé le rapport coût-efficacité du traitement curatif des tumeurs de petites tailles et localisées. Les méthodes d'imagerie permettent aujourd'hui de détecter des nodules de très petite taille (1 cm de diamètre voire moins pour l'échographie) et la mise en place de thérapeutiques curatives telles que la destruction percutanée des nodules ou la transplantation hépatique qui sont venues s'ajouter à la résection. Le dépistage du cancer chez les malades atteints de cirrhose est entré dans la pratique de la plupart des pays occidentaux. Fondé sur une surveillance hépatique semestrielle, il a pour but d'identifier le cancer au stade de petit nodule accessible aux traitements curatifs. Globalement, la stratégie optimale de dépistage, qui est la réalisation d'une échographie abdominale tous les 6 mois chez les patients porteurs d'une cirrhose avérée, permet de réduire la mortalité liée au CHC (carcinome hépatocellulaire) de l'ordre de 40 %. Mais dans la réalité des pratiques quotidiennes, les patients cirrhotiques bénéficient rarement de ce dépistage systématique dont le coût supplémentaire n'est que de 530 euros sur 10 ans. Compte tenu de ces évolutions scientifiques et médicales, il lui demande de bien vouloir lui préciser quelles sont les mesures envisagées par le Gouvernement pour améliorer la prévention du cancer du foie en France.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 99861

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 octobre 2016](#), page 8104